

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Copie : Madame Élisabeth Borne, Ministre
chargée des Transports,
Monsieur Vincent Pourquery de Boisserin,
coordinateur du gouvernement pour les ports.

Brest, le 15 octobre 2018

Objet : inclusion des Ports de Brest et Roscoff aux corridors maritimes européens

Monsieur le Premier ministre,

Dans le contexte des négociations sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance d'assurer l'inclusion des ports bretons dans les liaisons maritimes entre l'Irlande et le continent. Leur insertion dans le réseau des ports centraux et des corridors européens est un maillon essentiel du projet de développement durable et d'accessibilité de l'ouest de la France, qui ne saurait être négligé à l'approche des élections européennes.

La Commission européenne a proposé de modifier le règlement (CE) n°1316/2013 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et notamment le corridor « mer du Nord-Méditerranée » défini en annexe (proposition 2018/2099). En l'état, ce nouvel itinéraire maritime exclut les ports français, au seul bénéfice des ports flamands et néerlandais.

Grâce à la mobilisation de la ministre des transports, Madame Élisabeth Borne, la Commissaire européenne aux transports, Madame Violeta Bulc, a accepté d'engager le dialogue afin de revenir sur cette proposition. Le calendrier est particulièrement serré : une réunion technique entre les services du ministère du transport et la DG MOVE est programmée le 17 octobre. A l'issue de cette rencontre, un accord de principe pourrait être trouvé au niveau ministériel.

Les ports du Havre, Calais et Dunkerque, déjà sur les corridors et ports du réseau central, trouveraient leur place dans ce nouveau schéma, ainsi que le port de Cherbourg, dans la continuité de l'axe Seine. Si nous saluons le retour des ports français dans la négociation, nous relevons que cette nouvelle proposition pourrait exclure les ports de Brest et de Roscoff.

La réponse donnée aux ports bretons serait alors d'avoir recours aux financements prévus dans le cadre des autoroutes de la mer. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle approche. La faiblesse des lignes budgétaires prévues par ce dispositif ne saurait compenser l'inscription au réseau des ports centraux, qui constitue un élément décisif pour les opérateurs maritimes. A cet égard, la révision du réseau européen de transport (RTE-T) prévue en 2023 n'est pas une solution, car elle interviendrait trop tardivement. Même si les ports bretons devaient intégrer le réseau des ports centraux à cette date, les opérateurs seraient peu susceptibles de revenir sur les choix logistiques et les investissements effectués à partir de 2019.

Aussi, l'inscription des ports de Brest et de Roscoff au réseau central des ports européens s'impose-t-elle dès maintenant. Au plan juridique, la modification du règlement 1315/2013 du réseau européen de transport est possible sans délai en se fondant sur les articles 171 et 172 du RTE-T.

Les atouts de ce système portuaire s'imposent d'évidence. Brest et Roscoff offrent la liaison maritime directe la plus rapide entre l'Irlande et l'Europe continentale. Ces ports assurent déjà des liaisons maritimes directes avec l'Irlande et ont engagé des investissements importants à cette fin, à hauteur de 220 millions d'euros d'ici à 2021, visant à accroître leurs capacités d'accueil et leur niveau de service.

L'accès à l'hinterland irlandais dépasse au reste l'enjeu du développement des ports finistériens. Il conditionne notre capacité à mettre en œuvre les plateformes multimodales de Morlaix et de Rennes, ainsi qu'à promouvoir les infrastructures routières et ferroviaires de fret pour l'ouest de la France sur un axe Brest/Roscoff/Morlaix-Rennes-Nantes connecté au corridor atlantique. C'est l'inscription de l'ouest de la France dans les grands schémas européens de transport pour les 20 ans à venir qui est en jeu.

Au-delà, c'est la France qui se priverait de l'atout géographique que constitue ses ports de proximité avec l'Irlande, tandis que nos partenaires belges et néerlandais continuent à renforcer leurs positions, en utilisant massivement les financements européens pour réduire les difficultés liées à la saturation de leurs hinterlands.

Enfin, nous appelons votre vigilance sur la sensibilité de ce dossier dans la perspective des élections européennes, au moment où l'issue du Brexit laisse planer de sérieuses menaces dans des domaines comme la pêche ou la politique agricole commune. L'accession au réseau central serait au contraire un message fort adressé aux Bretons qui manifestent depuis l'origine une forte adhésion au projet européen, comme le président de la République l'a rappelé à Quimper en juin dernier.

Les négociations avec la Commission devant débiter dans les tout prochains jours, nous sollicitons votre soutien pour que la France porte avec fermeté une position ambitieuse incluant Brest et Roscoff.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Monsieur Jean-Charles Larsonneur, député de la deuxième circonscription du Finistère,
Monsieur Erwan Balanant, député la huitième circonscription du Finistère,
Monsieur Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, député de la sixième circonscription du Finistère
Madame Sandrine Le Feur, députée de la quatrième circonscription du Finistère,
Monsieur Didier le Gac, député de la troisième circonscription du Finistère,
Madame Annaïg Le Meur, députée la première circonscription du Finistère,
Madame Graziella Melchior, députée de la cinquième circonscription du Finistère
Madame Liliana Tanguy, députée de la septième circonscription du Finistère.**